



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

DEMANDE DE VERSEMENT D'ACOMPTE

Pour rappel : un seul acompte sera versé.

Nom de la Collectivité :
Année d'attribution de la DETR :
Opération <i>(indiquer l'intitulé précis figurant dans l'annexe à l'arrêté d'attribution – 1 imprimé par opération)</i>
Montant de la dépense subventionnable prévisionnelle :
Montant prévisionnel et taux de la subvention :
Montant de l'avance déjà versée :

SI AVANCE DÉJÀ VERSÉE

% de réalisation des travaux (de 60 à 80%) :

Montant des travaux effectués HT :

Montant de l'acompte demandé :

SI PAS D'AVANCE VERSÉE

% de réalisation des travaux (de 40 à 80%) :

Montant des travaux effectués HT :

Montant de l'acompte demandé :

Le Maire ou le Président de la collectivité de
certifie qu'à la date du **les travaux effectués correspondent à la présente**
demande et demande au nom du receveur le mandatement de l'acompte à valoir sur la
subvention de l'État.

Cachet et Visa du Receveur

A, le

**Signature du Maire
ou du Président de l'EPCI**